POINT STATISTIQUES BENFLUOREX AU 30/06/2016

Les éléments présentés ci-après correspondent à des chiffres cumulés depuis la création du dispositif d'indemnisation.

LES DEMANDES D'INDEMNISATION

- 9098 demandes d'indemnisation ont été déposées à l'ONIAM depuis le 1^{er} septembre 2011 (Ratio homme/femme : 26/74).
- Ces demandes sont examinées lors de séances du collège d'experts dont la première s'est tenue le 13 décembre 2011.
- 8265 dossiers individuels ont été examinés au moins une fois par le collège d'experts.

L'EXPERTISE DU COLLEGE D'EXPERTS

Les 856 séances du collège d'experts (cumulées depuis 2011) ont suscité :

- 8133 expertises sur pièces (rapports d'expertise) avec échanges contradictoires.
- 2855 demandes de pièces complémentaires ou sursis à statuer
- 190 demandes d'expertise au fond auprès d'un médecin spécialiste non représenté au collège (Ex : neurologue).

LES AVIS RENDUS PAR LE COLLEGE

Au total, 6964 avis ont été rendus se décomposant de la façon suivante :

- Avis positifs d'indemnisation : 2260
- Avis de rejet : 4466
 - ✓ 439 rejets pour défaut de matérialité (durée d'exposition insuffisante, absence de preuve de prise de benfluorex...)
 - ✓ 4023 rejets pour des pathologies non imputables au benfluorex
 - ✓ 4 rejets pour défaut de qualité à agir
- Constats de désistement : 238

LES INDEMNISATIONS

- Les 2260 avis positifs (32% du nombre d'avis rendus) concernent l'indemnisation par les laboratoires ; charge à eux de faire une proposition à la victime.
- La loi prévoit une substitution de l'ONIAM au paiement par les laboratoires :
 - ✓ Soit lorsque le laboratoire n'a pas fait de proposition d'indemnisation dans les trois mois suivant la réception de l'avis positif,
 - ✓ soit lorsque l'indemnisation proposée par le laboratoire est manifestement insuffisante.
- 90 demandes de substitution ont, dans ce cadre, été adressées à l'ONIAM :
 - √ 34 ont été acceptées, l'ONIAM étant ainsi amené à se retourner contre le laboratoire pour demander le remboursement des sommes avancées aux victimes. 21 indemnisations ont été payées à ce titre et ont été remboursées par la société Les Laboratoires Servier. Les 13 derniers dossiers sont en cours de présentation d'une offre par l'Oniam
 - ✓ 56 ont été rejetées parce que le montant proposé par le laboratoire était conforme au référentiel d'indemnisation de l'ONIAM.